

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 décembre 2013**

Le neuf décembre 2013 à vingt heures, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

**Présents** : Monique SEMAVOINE, Roger PEDEFLOUS, Laurent JOUANLONG, Françoise HURABIELLE-PÉRÉ, Olivier SABLÉ, Francis LANDES, Elisabeth LAHORE, Éric CAZABAT, Jean-Marc DAUPHINOT, Jean-Louis VILLE, Jean-Jacques BORDENAVE, Christophe CARRERE.

**Procurations** : Nicole LE DIEU DE VILLE à Monique SEMAVOINE, Nicole DUFAU à Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Marc LACRAMPE à Jean-Marc DAUPHINOT, Vincent CHARLOT à Laurent JOUANLONG.

**Excusés** : Annabelle ARACIL, Gérard HEITZ.

La séance est ouverte à 20h00

Françoise HURABIELLE-PÉRÉ est désignée comme secrétaire de séance.

### **Ordre du jour**

- Le Conseil municipal approuve définitivement le nouveau Plan Local d'Urbanisme qui sera applicable fin janvier 2014, après l'accomplissement des formalités réglementaires. (unanimité).
- Le Conseil municipal procède ensuite à une ouverture de crédits d'investissements pour l'année 2014 à hauteur de 300 000 euros afin de faire face à des travaux ou des acquisitions urgentes en début d'exercice, dans l'attente du vote du budget primitif 2014 (unanimité).
- Deux décisions modificatives sont approuvées par le Conseil municipal. La première délibération consiste à intégrer dans le patrimoine communal les travaux d'enfouissement de l'éclairage public des rues Barthou et République, réalisés par le Syndicat départemental d'Énergie pour le Compte de la Commune (unanimité). La deuxième délibération permet d'ajuster les crédits prévisionnels prévus au budget primitif 2013 (unanimité).
- Le Conseil décide d'adhérer aux deux contrats groupes proposés par le Centre de gestion dans le cadre d'un groupement de commande, pour s'assurer contre les risques statutaires liés à l'absentéisme du personnel communal (unanimité).
- Il décide également d'instaurer les entretiens professionnels annuels en lieu et place de la notation administrative pour l'ensemble du personnel communal (unanimité).
- La convention de tarification sociale des transports est renouvelée pour une durée de 3 ans avec la Stap. Au travers de cette convention, la Commune apporte une aide aux personnes les plus démunies pour leur permettre de bénéficier des transports urbains (unanimité).
- Le Conseil municipal décide d'accepter l'offre du Syndicat intercommunal de l'eau Potable en vue d'acquérir à titre gratuit l'ancien dépôt de la Sobep et de conclure une convention pour l'occupation des terrains alentours (unanimité).
- Le conseil municipal décide de réaliser deux plateaux ralentisseurs sur la rue Henri IV afin d'améliorer la sécurité des riverains et des usagers face à la vitesse excessive des véhicules dans cette rue. Le premier plateau sera aménagé à l'intersection de l'allée des marronniers

et le deuxième à l'intersection avec la rue des Oliviers (ancien lotissement de l'Anheler) (unanimité). La planification du projet dépendra des travaux du Syndicat Intercommunal de l'Eau Potable dans ce secteur (prévision : 2014-2015)

- Il décide également du principe des travaux de réhabilitation de la mairie afin de la mettre en conformité avec les nouvelles normes d'accessibilité qui seront obligatoires dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et en même temps de la rendre plus fonctionnelle pour le public et les services . Il charge Madame le Maire de solliciter le maximum de subventions auprès de toutes les collectivités et organismes susceptibles de financer ce projet (unanimité).
- Il approuve le contrat territorial proposé par le Conseil général qui permettra de financer pour les 4 prochaines années les projets communaux retenus par l'assemblée départementale dans le cadre de ses enjeux d développement territorial (unanimité).
- Il donne également son accord à la signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil général pour les travaux d'aménagement de sécurité du carrefour formé par la RD37 et l'avenue de la République. L'Assemblée départementale apportera une contribution financière de 19 500 euros (unanimité).
- Le Conseil municipal adhère à deux groupements de commandes avec la Communauté d'agglomération, le premier pour les travaux d'entretien des bâtiments communaux et le deuxième pour la fourniture de matériel pour les feux tricolores. Ces deux contrats, permettront à la commune, outre la réalisation d'économies sur les prestations et les fournitures, d'être plus réactive en cas d'intervention d'urgence (unanimité).
- Enfin Le Conseil municipal arrête également la coupe de bois pour l'année 2014. Vingt et un lots ont été constitués et seront vendus aux administrés au prix unitaire de 25 euros le lot (unanimité).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15